Réf. Farde e-Assemblées : 2500285

N° OJ : 116

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : "Werk Centrale de l'Emploi".- Subside extraordinaire de 2022.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner la Werk Centrale de l'Emploi pour effectuer des travaux dans leurs locaux situés boulevard d'Anvers 26 à 1000 Bruxelles ainsi que dans leurs antennes décentralisées;

Considérant qu'un montant de 25.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2022 à l'article 85109/52252 (subsides en capital aux ASBL et aux organismes au service des ménages);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 25.000,00 EUR à l'asbl Werk Centrale de l'Emploi pour les travaux d'aménagement au bâtiment sis boulevard d'Anvers 26 à 1000 Bruxelles et aux antennes décentralisées.- Article 85109/52252 du budget extraordinaire de 2022.

Annexes :